



**Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la  
biodiversité et les services  
écosystémiques**

Distr. générale  
21 février 2017

Français  
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la biodiversité  
et les services écosystémiques**

**Cinquième session**

Bonn (Allemagne), 7-10 mars 2017

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour  
et organisation des travaux**

## **Ordre du jour provisoire annoté**

### **Point 1**

#### **Ouverture de la session**

1. La cinquième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques aura lieu à Bonn (Allemagne) du 7 au 10 mars 2017. La session sera ouverte à 10 heures le mardi 7 mars 2017 par le Président de la Plénière, qui accueillera les participants.
2. Des allocutions de bienvenue seront prononcées par le Secrétaire exécutif de la Plateforme; le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ou son représentant, s'exprimant également au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); un représentant du Gouvernement allemand; et le maire de la ville de Bonn. Un discours-programme sur les synergies entre la lutte contre les changements climatiques et la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité sera prononcé par M. Guy Midgley, du Département de botanique et zoologie de l'Université de Stellenbosch en Afrique du Sud. La Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ou son représentant, prendra également la parole devant la Plénière. Des consultations régionales et une journée ouverte aux parties prenantes se tiendront le 6 mars 2017.

### **Point 2**

#### **Questions d'organisation**

3. Le règlement intérieur de la Plénière de la Plateforme, tel qu'adopté par celle-ci par sa décision IPBES-1/1, puis modifié par sa décision IPBES-2/1, régira le déroulement de sa cinquième session.
- a) **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**
4. La Plénière souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour, modifié au besoin, sur la base de l'ordre du jour provisoire et de l'ordre du jour provisoire annoté (IPBES/5/1/Rev.1 et IPBES/5/1/Rev.1/Add.1/Rev.1).

---

\* IPBES/5/1/Rev.1.

5. Il est suggéré que les délibérations se déroulent en séances plénières. Cependant, si elle le juge nécessaire, la Plénière pourrait souhaiter créer des groupes de travail pour débattre de questions spécifiques. Il est donc également suggéré que, conformément à la pratique de ses sessions antérieures, la Plénière crée trois groupes de contact. Le premier examinerait le point 6 b) sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, le point 8 sur l'examen de la Plateforme et le point 9 sur la planification des futures sessions de la Plénière ainsi que toutes questions découlant de la proposition soumise par la Slovaquie, au nom des États membres de l'Union européenne qui sont membres de la Plateforme, au titre du point 2 b) sur la composition de la Plateforme (voir par. 8 ci-dessous). Le deuxième, travaillant en parallèle, examinerait le point 6 f) sur l'évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité, les points 6 d), e) et f) concernant trois évaluations supplémentaires à envisager dans le cadre du programme de travail de la Plateforme, le point 6 a) sur le renforcement des capacités et le point 6 g) sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques. Le troisième groupe examinerait le point 7 sur les dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme, y compris un rapport sur les dépenses pour la période biennale 2015-2016 et un projet de stratégie pour la collecte de fonds. Il est en outre suggéré que les séances plénières aient lieu tous les jours de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Le Bureau pense que des séances plénières en soirée pourraient également être nécessaires pour faire en sorte que les points inscrits à l'ordre du jour soient intégralement examinés dans la semaine.

6. Une proposition sur la manière dont la Plénière souhaitera peut-être organiser ses travaux a été préparée, sur la base de la pratique suivie lors de ses précédentes sessions (voir annexe I), et une liste des documents de travail est fournie (annexe II). Cette proposition prévoit la répartition du temps et des tâches entre les groupes de contact que la Plénière souhaitera peut-être créer. L'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sera assurée pour toutes les séances plénières et pour certaines séances des groupes de contact.

**b) Composition de la Plateforme**

7. Le secrétariat présentera des informations sur la composition de la Plateforme. Tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Plateforme mais a l'intention de le devenir est prié d'en faire part au secrétariat dans une lettre officielle émanant de l'autorité gouvernementale compétente.

8. Le 21 février 2017, le Secrétaire exécutif a reçu une proposition soumise par la Slovaquie au nom des États de l'Union européenne qui sont membres de la Plateforme, relative à la participation de l'Union européenne aux travaux de la Plateforme, pour examen au titre de ce point de l'ordre du jour (IPBES/5/INF/27).

**c) Désignation des membres suppléants du Groupe d'experts multidisciplinaire**

9. La Plénière sera invitée à désigner, conformément à l'article 31 de son règlement intérieur modifié par la décision IPBES-2/1, des suppléants pour quatre membres du Groupe d'experts multidisciplinaire ayant démissionné depuis la quatrième session de la Plénière, à savoir Mme Sandra Diaz (région Amérique latine et Caraïbes), Mme Maja Vasilijevic et M. György Pataki (région Europe orientale), et Mme Charlotte Karibuhoye (région Afrique). Des informations sur les candidatures présentées par les régions concernées figurent dans la note du secrétariat sur la question (IPBES/5/13) et les curriculum vitae des personnes désignées dans le document IPBES/5/INF/20. Les régions concernées seront invitées à examiner les candidatures reçues et nommeront un suppléant de la région Amérique latine et Caraïbes, deux suppléants de la région Europe orientale et un suppléant de la région Afrique; ces nominations seront soumises à la Plénière pour approbation.

**Point 3**

**Admission d'observateurs à la cinquième session de la Plénière de la Plateforme**

10. Le Président de la Plateforme proposera, au nom du Bureau, la liste des observateurs admis à la cinquième session (voir IPBES/5/INF/21) conformément à la décision prise par la Plénière à sa quatrième session (IPBES/4/19, par. 105), selon laquelle la procédure provisoire d'admission des observateurs aux sessions de la Plénière, énoncée au paragraphe 22 du rapport sur les travaux de la première session de la Plénière (IPBES/1/12) et appliquée à ses deuxième, troisième et quatrième sessions, s'appliquerait à sa cinquième session.

11. La Plénière a également décidé d'examiner plus avant à sa cinquième session le projet de politique et procédures d'admission des observateurs, qui figure à l'annexe de la note du secrétariat sur la question (IPBES/5/14).

## Point 4

### Vérification des pouvoirs des représentants

12. Tous les États membres de la Plateforme sont invités à participer pleinement à la session. Aux termes de l'article 11 du règlement intérieur, chaque membre de la Plateforme est représenté par une délégation composée d'un chef de délégation et autres représentants accrédités, de représentants suppléants et de conseillers qu'il juge nécessaires.
13. En application de l'article 12 du règlement intérieur, les représentants des États membres de la Plateforme qui participent à la session doivent communiquer au secrétariat leurs pouvoirs délivrés par leur chef d'État ou de gouvernement ou par leur ministre des affaires étrangères, ou en leur nom, conformément aux politiques et à la législation de chaque pays, si possible 24 heures au plus tard après l'ouverture de la session. Sans ces pouvoirs, les représentants ne pourront pas participer à la prise de décisions à la session.
14. Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, le Bureau examinera les pouvoirs des représentants des membres de la Plateforme et fera rapport à ce sujet à la Plénière. Le Bureau soumettra son rapport le matin du vendredi 10 mars 2017, avant l'adoption de toute résolution, décision ou recommandation.

## Point 5

### Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014-2018

15. Conformément à la décision IPBES-4/1 relative au programme de travail de la Plateforme, le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, a préparé un rapport sur la mise en œuvre du premier programme de travail (IPBES/5/2) pour examen par la Plénière. Ce rapport présente toutes les activités en cours au titre des produits du programme de travail, ainsi que les enseignements tirés et les difficultés rencontrées en 2016 dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail.
16. La Plénière souhaitera peut-être prendre note des informations contenues dans le rapport, ainsi que d'informations connexes, notamment celles relatives aux progrès accomplis dans la réalisation des évaluations en cours, à savoir, l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (voir IPBES/5/INF/8), l'évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres (voir IPBES/5/INF/9) et les évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques (voir IPBES/5/INF/7); des informations relatives aux activités entreprises à la suite de l'approbation du résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire (voir IPBES/5/INF/1); des informations relatives au projet de programme de travail pour le groupe d'experts sur les scénarios et modèles, et aux autres activités entreprises à la suite de l'approbation du résumé à l'intention des décideurs du rapport sur les scénarios et modèles (voir IPBES/5/INF/2); et des informations relatives à l'élaboration du guide sur les évaluations (voir IPBES/5/INF/6). Au titre de ce point seront également fournies des informations sur la politique et les procédures en matière de conflit d'intérêts (voir IPBES/5/INF/19).

## Point 6

### Programme de travail de la Plateforme

#### a) Renforcement des capacités

17. Dans la section I de sa décision IPBES-4/1, la Plénière a demandé à l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités de poursuivre le pilotage du projet de programme de bourses, d'échanges et de formation, et du modèle expérimental de dispositif de mise en adéquation, y compris les éléments en ligne accueillis sur le portail Web du Réseau sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques, en collaboration avec les partenaires stratégiques représentant à la fois des exécutants et des sources de financement traditionnelles et potentielles. Dans la même décision, la Plénière a demandé à l'équipe spéciale d'accorder une priorité accrue à la liste des besoins en matière de renforcement des capacités, en vue de la mise en œuvre du premier programme de travail de la Plateforme.

18. La Plénière a également pris note des enseignements tirés du premier forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme et demandé au Bureau, avec l'appui du secrétariat et de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et de son groupe d'appui technique, d'organiser un deuxième forum au cours du second semestre 2016 avec les représentants des exécutants et des sources de financement traditionnelles et potentielles.

19. À sa cinquième session, la Plénière sera invitée à examiner, pour approbation, un cadre global pour le renforcement des capacités (dénommé « plan glissant »), mis au point par l'équipe spéciale, définissant les grandes lignes du plan pour la mise en œuvre des mandats de la Plateforme concernant le renforcement des capacités de façon globale et stratégique jusqu'à la fin du premier programme de travail. Un résumé de ce cadre figure dans la note du secrétariat relative aux travaux sur le renforcement des capacités (IPBES-5/3). Le cadre complet, ainsi que le rapport sur le deuxième forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme, qui s'est tenu en marge de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York le 23 septembre 2016, figurent dans le document IPBES/5/INF/3.

**b) Systèmes de savoirs autochtones et locaux**

20. Dans la section II de sa décision IPBES-4/1, la Plénière a pris note des progrès accomplis dans le processus pilote des ateliers de dialogue visant à mobiliser les savoirs autochtones et locaux et a demandé la poursuite de ce processus dans le cadre de l'établissement d'évaluations, afin qu'elle examine à sa cinquième session la méthodologie employée jusqu'à présent dans l'organisation des ateliers. La Plénière a prié le Groupe d'experts multidisciplinaire de lui rendre compte, à sa cinquième session, des progrès accomplis et des options possibles pour intégrer les savoirs autochtones et locaux dans les produits de la Plateforme, y compris notamment les processus portant sur le consentement préalable en connaissance de cause, en tenant compte des cadres juridiques et non juridiques en place aux niveaux international, régional et national, en tant que de besoin. Elle a également prié l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux et le Groupe d'experts multidisciplinaire de continuer d'élaborer, au moyen d'un processus progressif, les approches visant l'intégration des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme, afin qu'elle les examine à sa cinquième session.

21. Dans la même décision, la Plénière a pris note des progrès accomplis à ce jour dans l'établissement d'un fichier de détenteurs et d'experts des savoirs autochtones et locaux et a prié instamment le Groupe d'experts multidisciplinaire de poursuivre l'établissement dudit fichier, conjointement avec l'équipe spéciale. Elle a également pris note de l'approche concernant le mécanisme participatif pour tirer parti des systèmes de savoirs autochtones et locaux et a demandé au Groupe d'experts multidisciplinaire, avec l'appui de l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, de piloter le mécanisme, de présenter un rapport sur les progrès réalisés dans le pilotage des activités et de faire des recommandations aux fins du perfectionnement et de la mise en œuvre du mécanisme à la Plénière, à sa cinquième session.

22. À sa cinquième session, la Plénière sera invitée à examiner, pour approbation, l'approche proposée pour intégrer les savoirs autochtones et locaux dans les produits de la Plateforme, qui recouvre le mécanisme participatif et le fichier, ainsi qu'indiqué dans la note du secrétariat sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux (IPBES/5/4). Des informations supplémentaires, y compris une évaluation des données d'expérience acquises dans le cadre du processus pilote des ateliers de dialogue visant à mobiliser les savoirs autochtones et locaux, ainsi que des informations sur l'approche pour intégrer les savoirs autochtones et locaux dans l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, figureront dans le document IPBES/5/INF/4.

**c) Connaissances et données**

23. Dans la section II de sa décision IPBES-3/1, la Plénière a approuvé le plan de gestion des données et des informations pour 2015 élaboré par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données et a prié le secrétariat de lui présenter, pour information, les plans de gestion des données et informations correspondant à chaque évaluation en cours et d'établir des plans de gestion des données et informations dans le cadre de tout processus ou rapport de cadrage. Des informations sur les activités et les produits concernés par le plan de gestion des données et des informations de 2016 ont été présentées à la Plénière à sa quatrième session dans la note du secrétariat faisant le point sur les travaux de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données (IPBES/4/INF/7, appendice II). Afin de mettre en œuvre le plan et de s'acquitter plus efficacement de son mandat, l'équipe spéciale sur les connaissances et les données a créé trois groupes de travail (des sous-groupes de l'équipe spéciale composés de membres de cette dernière et d'experts) chargés : a) des indicateurs et données pour les évaluations de la Plateforme; b) de l'infrastructure en ligne à l'appui des besoins en matière de gestion

des données et de l'information; et c) d'identifier les domaines de recherche prioritaires et de favoriser la production de nouvelles connaissances.

24. La Plénière sera invitée à prendre note des progrès accomplis par l'équipe spéciale et des activités proposées dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat jusqu'à la fin du premier programme de travail figurant dans la note du secrétariat concernant les travaux sur les connaissances et les données (IPBES/5/5). Des informations supplémentaires relatives aux travaux entrepris par l'équipe spéciale, en particulier concernant l'appui fourni aux évaluations de la Plateforme au regard des indicateurs, figurent dans le document IPBES/5/INF/5.

**d) Évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits**

25. Dans la section V de sa décision IPBES-4/1, la Plénière s'est félicitée de l'établissement du guide préliminaire sur la conceptualisation des valeurs de la biodiversité et des bienfaits de la nature pour les êtres humains, a approuvé le rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique sur les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, reproduit dans le document IPBES/5/INF/12, et décidé d'examiner à sa cinquième session la réalisation de l'évaluation.

26. Dans la même décision, la Plénière a prié le Groupe d'experts multidisciplinaire de nommer deux experts pour chaque évaluation de la Plateforme afin de veiller à ce que les valeurs et la détermination de la valeur soient, en collaboration avec le Groupe, intégrées de manière appropriée dans toutes les évaluations de la Plateforme.

27. La Plénière sera invitée à envisager conjointement la réalisation d'évaluations supplémentaires (points 6 d), e) et f)). Des informations générales figurent dans la note du secrétariat sur les considérations relatives à la réalisation de deux évaluations thématiques et d'une évaluation méthodologique (IPBES/5/6). La Plénière sera également invitée à prendre note des activités proposées pour que le groupe d'expert sur les valeurs appuie l'intégration de valeurs et de la détermination de valeurs dans les évaluations de la Plateforme jusqu'à la fin du premier programme de travail, tel que décrit dans le document IPBES/5/INF/13.

**e) Évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes**

28. Dans la section IV de sa décision IPBES-4/1, la Plénière a approuvé le rapport de cadrage pour une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération (IPBES/5/INF/10) et décidé d'examiner à sa cinquième session la réalisation de cette évaluation.

29. La Plénière sera invitée à envisager conjointement la réalisation d'évaluations supplémentaires (points 6 d), e) et f)). Des informations générales figurent dans la note du secrétariat sur les considérations relatives à la réalisation de deux évaluations thématiques et d'une évaluation méthodologique (IPBES/5/6).

**f) Évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité**

30. Dans la section IV de sa décision IPBES-4/1, la Plénière s'est félicitée des progrès accomplis dans le cadrage de l'évaluation de l'utilisation durable de la biodiversité et a prié le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, de poursuivre le cadrage de l'évaluation thématique, notamment en : a) organisant un atelier de cadrage mettant des experts face-à-face; b) organisant un examen ouvert du projet révisé de rapport de cadrage par les gouvernements et les parties prenantes; c) établissant une version révisée du rapport de cadrage de l'évaluation pour examen par la Plénière à sa cinquième session.

31. La Plénière sera invitée à examiner, pour approbation, la version révisée du rapport de cadrage (IPBES/5/7, annexe) et à envisager la réalisation de l'évaluation. Des informations concernant le groupe d'experts et le processus de cadrage figurent dans le document IPBES/5/INF/11. La Plénière sera invitée à envisager conjointement la réalisation d'évaluations supplémentaires (points 6 d), e) et f)). Des informations générales figurent dans la note du secrétariat sur les considérations relatives à la réalisation de deux évaluations thématiques et d'une évaluation méthodologique (IPBES/5/6).

**g) Outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques**

32. Dans la section VI de sa décision IPBES-4/1, la Plénière a pris note des orientations concernant la poursuite des travaux relatifs aux outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques, encouragé une intégration plus poussée de ces travaux dans tous les produits du programme de travail et invité les experts, les gouvernements et les parties prenantes à proposer de tels outils et méthodes pertinents en vue de les inclure dans le catalogue d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques.

33. Dans la même décision, la Plénière a prié le Groupe d'experts multidisciplinaire, avec l'appui du groupe d'experts sur les outils et méthodes, a) de continuer de mettre au point le catalogue en ligne (IPBES/4/INF/14) et d'en présenter un prototype afin de le tester et de l'examiner avant la cinquième session de la Plénière; b) de recenser les divers besoins des utilisateurs en ce qui concerne les outils d'appui à l'élaboration de politiques pour tous les produits concernés du programme de travail, et d'en faciliter la mise au point, selon qu'il convient; c) d'entreprendre une évaluation de l'utilisation et de l'efficacité du catalogue en ligne. La Plénière a également prié le Groupe de superviser le contenu du catalogue en ligne et, en consultation avec le Bureau, de continuer de mettre au point sa gouvernance, notamment en établissant des critères et un processus transparent et ouvert pour l'inclusion des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques présentés par les experts, les gouvernements et les parties prenantes.

34. La Plénière sera invitée à prendre note des progrès accomplis par le groupe d'experts et à examiner pour approbation les activités proposées dans le cadre des outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques jusqu'à la fin du premier programme de travail figurant dans la note du secrétariat concernant les travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques (IPBES/5/8). Des informations supplémentaires relatives aux travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques, en particulier concernant les avancées dans la mise au point du catalogue en ligne et la fourniture d'orientations méthodologiques pour les évaluations de la Plateforme, figurent dans le document IPBES/5/INF/14.

#### **h) Communication, association des parties prenantes et partenariats stratégiques**

35. Dans sa décision IPBES-3/4, la Plénière a pris acte de la stratégie de communication et de sensibilisation figurant à l'annexe I de cette décision et prié le secrétariat, en fonction des ressources disponibles, d'entreprendre les activités décrites dans le plan de mise en œuvre initial, s'il y a lieu. À sa quatrième session, la Plénière a pris note des progrès réalisés en ce qui concerne la stratégie (décision IPBES-4/4, section I).

36. Également dans sa décision IPBES-3/4, la Plénière a pris acte avec satisfaction du projet révisé de stratégie de participation des parties prenantes, qui figure à l'annexe II de cette décision. À sa quatrième session, dans la section II de sa décision IPBES-4/4, la Plénière a pris note des progrès réalisés par les parties prenantes de la Plateforme dans l'auto-organisation et la structuration d'un réseau à composition non limitée de parties prenantes, et des contributions en nature apportées à cette fin, depuis la troisième session de la Plénière, et s'est félicitée des partenariats stratégiques entre les réseaux à composition non limitée de parties prenantes et la Plateforme. Elle a également demandé au Secrétaire exécutif de collaborer avec les réseaux à composition non limitée de parties prenantes, d'entreprendre les activités décrites dans le plan de mise en œuvre initial de la stratégie d'association des parties prenantes et de finaliser les dispositions institutionnelles en vue d'établir de tels partenariats stratégiques.

37. Dans la section III de sa décision IPBES-4/4, la Plénière a demandé au Secrétaire exécutif de finaliser les mémorandums de coopération avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques et le secrétariat de la Plateforme.

38. La Plénière sera invitée à prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies de communication, de sensibilisation et d'association des parties prenantes, ainsi que des activités prévues jusqu'à la fin du premier programme de travail figurant dans la note du secrétariat sur la communication, l'association des parties prenantes et les partenariats stratégiques (IPBES/5/9). Des informations supplémentaires sont disponibles concernant la communication et la sensibilisation (IPBES/5/INF/15), l'association des parties prenantes (IPBES/5/INF/16), ainsi que l'établissement de mémorandums de coopération avec chacun des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, la collaboration avec d'autres partenaires stratégiques et les dispositifs relatifs à l'appui technique (IPBES/5/INF/17).

## Point 7

### Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme

#### a) Budget et dépenses pour la période 2014-2018

39. En réponse à la décision IPBES-4/2 sur les dispositions financières et budgétaires, la Plénière sera invitée à examiner une note du secrétariat sur le budget et les dépenses pour 2014-2019 (IPBES/5/10), qui fournit des informations sur l'état des contributions en espèces et en nature à la Plateforme et sur les dépenses pour l'exercice biennal 2015-2016, et propose un budget révisé pour l'exercice biennal 2017-2018, pour examen et adoption éventuelle, ainsi qu'un budget indicatif révisé pour 2019, pour examen.

#### b) Fonds d'affectation spéciale

40. Au paragraphe 6 de sa décision IPBES-4/2, la Plénière a prié le Secrétaire exécutif de chercher activement des sources de financement, d'améliorer constamment l'efficacité du fonctionnement de la Plateforme et d'élaborer une stratégie en matière de collecte de fonds, qu'elle examinera à sa cinquième session. La Plénière sera donc invitée à examiner la stratégie de mobilisation de fonds (IPBES/5/10, annexe).

## Point 8

### Examen de la Plateforme

41. Dans la section IX de sa décision IPBES-2/5, la Plénière a prié le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, de préparer une procédure pour l'examen indépendant de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme. À sa quatrième session, dans la section VII de sa décision IPBES-4/1, elle a invité les gouvernements et les parties prenantes à soumettre d'autres points de vue sur le projet de cadre de référence pour l'examen final figurant à l'annexe VII de cette décision, en tenant compte de la nécessité d'intégrer les éléments internes et externes de l'examen. La Plénière a prié le Groupe d'experts multidisciplinaire de continuer d'affiner, en consultation avec le Bureau, la portée et le cadre de référence de l'examen final, compte tenu des contributions susmentionnées.

42. La Plénière sera invitée à examiner, pour adoption, la version révisée du cadre de référence et du questionnaire pour l'examen de la Plateforme, comme inscrit dans la note du secrétariat sur la procédure pour l'examen de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme (IPBES/5/11).

## Point 9

### Planification des futures sessions de la Plénière

#### a) Ordre du jour provisoire, organisation des travaux, date et lieu des sixième et septième sessions de la Plénière

43. Au vu de l'importante charge de travail prévue pour la Plénière à ses sixième et septième sessions, celle-ci sera invitée à examiner les projets d'ordres du jour provisoires, l'organisation des travaux et les dates et lieux de ces sessions. Des informations sur ce sujet figurent dans la note du secrétariat sur l'organisation des sixième et septième sessions de la Plénière et l'élaboration du deuxième programme de travail de la Plateforme (IPBES/5/12). Les gouvernements qui souhaiteraient accueillir la sixième ou la septième session de la Plénière sont invités à en informer le secrétariat avant ou pendant la cinquième session.

#### b) Procédure d'établissement du deuxième programme de travail de la Plateforme

44. Le premier programme de travail de la Plateforme s'achèvera avec l'examen de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques par la Plénière à sa septième session à la mi-2019. Afin d'assurer la continuité des travaux de la Plateforme et de permettre à la Plénière de mettre à profit l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre du premier programme de travail, cette dernière sera invitée à examiner, pour adoption, les prochaines étapes dans l'établissement du deuxième programme de travail figurant dans la note du secrétariat sur l'organisation des sixième et septième sessions de la Plénière et l'élaboration du deuxième programme de travail de la Plateforme (IPBES/5/12).

## **Point 10**

### **Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat**

45. Comme suite à l'adoption par la Plénière, dans sa décision IPBES-2/8, du partenariat de collaboration visant à établir un lien institutionnel entre la Plénière et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour le développement, un rapport intérimaire sur ce partenariat est présenté à la Plénière pour information dans une note du secrétariat (IPBES/5/INF/18).

## **Point 11**

### **Adoption des décisions et du rapport de la session**

46. Après avoir examiné les questions ci-dessus et reçu le rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentants, la Plénière souhaitera peut-être envisager d'adopter des projets de décision fondés sur les résultats des débats de la session. Elle pourrait également souhaiter adopter le projet de rapport sur les travaux de la session, préparé par le Rapporteur. Une compilation des projets de décision pour la cinquième session de la Plénière figure dans la note du secrétariat sur la question (IPBES/5/1/Add.2).

## **Point 12**

### **Clôture de la session**

47. Le Président de la Plénière devrait, en principe, prononcer la clôture de la session le vendredi 10 mars 2017 à 18 heures.

## Annexe I

## Proposition d'organisation des travaux

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi		Vendredi	
	6 mars 2017	7 mars 2017	8 mars 2017	9 mars 2017		10 mars 2017	
8 heures-10 heures	Consultations régionales/Consultations des parties prenantes	Consultations régionales/Consultations des parties prenantes	Consultations régionales/Consultations des parties prenantes	Consultations régionales/Consultations des parties prenantes		Consultations régionales/Consultations des parties prenantes	
10 heures-10 h 30		Plénière Points 1, 2, 3, 4, 5	Plénière Points 6, 8, 9, 10	Groupe 1 Points 8 et 9 Examen de la Plateforme; planification des futures sessions de la Plénière	Groupe 2 Point 6 a) et g) Renforcement des capacités; outils et méthodes d'appui à l'élaboration des pratiques	Points en suspens	Points en suspens
10 h 30-11 heures							
11 heures-11 h 30							
11 h 30-12 heures							
12 heures-12 h 30							
12 h 30-13 heures							
13 heures-13 h 30		Groupe 3 Budget Point 7	Groupe 3 Budget Point 7	Groupe 3 Budget Point 7	Groupe 3 Budget Point 7		
13 h 30-14 heures							
14 heures-14 h 30							
14 h 30-15 heures		Plénière Points 7, 6	Groupe 1 Point 6 b) Systèmes de savoirs autochtones et locaux	Groupe 2 Point 6 f) Utilisation durable de la biodiversité	Groupe 1 Points en suspens	Groupe 2 Point 6 d) à f) Évaluations supplémentaires; points en suspens	Plénière Points 11 et 12 Adoption des décisions et du rapport de la session; clôture de la session
15 heures-15 h 30							
15 h 30-16 heures							
16 heures-16 h 30							
16 h 30-17 heures		Réception					
17 heures-17 h 30							
17 h 30-18 heures							
18 heures-19 h 30							
19 h 30-20 heures							
20 heures-20 h 30							
20 h 30-21 heures							
21 heures-21 h 30							
21 h 30-22 heures	Points en suspens						
22 heures-22 h 30							

## Annexe II

## Liste des documents de travail

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
IPBES/5/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire	2 a)
IPBES/5/1/Rev.1/Add.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté	2 a)
IPBES/5/1/Add.2	Projets de décision pour la cinquième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	11
IPBES/5/2	Mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : rapport du Secrétaire exécutif	5
IPBES/5/3	Travaux sur le renforcement des capacités (produits 1 a) et 1 b))	6 a)
IPBES/5/4	Systèmes de savoirs autochtones et locaux (produit 1 c))	6 b)
IPBES/5/5	Travaux sur les connaissances et les données (produits 1 d) et 4 b))	6 c)
IPBES/5/6	Considérations relatives à la réalisation de deux évaluations thématiques et d'une évaluation méthodologique (produits 3 b) ii), 3 b) iii) et 3 d))	6 d) à f)
IPBES/5/7	Étude de cadrage pour une évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité (produit 3 b) iii))	6 f)
IPBES/5/8	Travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques (produit 4 c))	6 g)
IPBES/5/9	Communication, association des parties prenantes et partenariats stratégiques (produit 4 d))	6 h)
IPBES/5/10	Budget et dépenses pour la période 2014-2018	7
IPBES/5/11	Procédure pour l'examen de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme (produit 4 e))	8
IPBES/5/12	Organisation des sixième et septième sessions de la Plénière et élaboration du deuxième programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	9
IPBES/5/13	Groupe d'experts multidisciplinaire : nominations en vue du remplacement des membres ayant démissionné	2 c)
IPBES/5/14	Projet de politique et de procédures d'admission des observateurs	3



**Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la  
biodiversité et les services  
écosystémiques**

Distr. générale  
21 février 2017

Français  
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la biodiversité  
et les services écosystémiques**

**Cinquième session**

Bonn (Allemagne), 7-10 mars 2017

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour  
et organisation des travaux**

## Ordre du jour provisoire annoté

### Point 1

#### Ouverture de la session

1. La cinquième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques aura lieu à Bonn (Allemagne) du 7 au 10 mars 2017. La session sera ouverte à 10 heures le mardi 7 mars 2017 par le Président de la Plénière, qui accueillera les participants.
2. Des allocutions de bienvenue seront prononcées par le Secrétaire exécutif de la Plateforme; le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ou son représentant, s'exprimant également au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); un représentant du Gouvernement allemand; et le maire de la ville de Bonn. Un discours-programme sur les synergies entre la lutte contre les changements climatiques et la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité sera prononcé par M. Guy Midgley, du Département de botanique et zoologie de l'Université de Stellenbosch en Afrique du Sud. La Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ou son représentant, prendra également la parole devant la Plénière. Des consultations régionales et une journée ouverte aux parties prenantes se tiendront le 6 mars 2017.

### Point 2

#### Questions d'organisation

3. Le règlement intérieur de la Plénière de la Plateforme, tel qu'adopté par celle-ci par sa décision IPBES-1/1, puis modifié par sa décision IPBES-2/1, régira le déroulement de sa cinquième session.
- a) **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**
4. La Plénière souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour, modifié au besoin, sur la base de l'ordre du jour provisoire et de l'ordre du jour provisoire annoté (IPBES/5/1/Rev.1 et IPBES/5/1/Rev.1/Add.1/Rev.1).

---

\* IPBES/5/1/Rev.1.

5. Il est suggéré que les délibérations se déroulent en séances plénières. Cependant, si elle le juge nécessaire, la Plénière pourrait souhaiter créer des groupes de travail pour débattre de questions spécifiques. Il est donc également suggéré que, conformément à la pratique de ses sessions antérieures, la Plénière crée trois groupes de contact. Le premier examinerait le point 6 b) sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, le point 8 sur l'examen de la Plateforme et le point 9 sur la planification des futures sessions de la Plénière ainsi que toutes questions découlant de la proposition soumise par la Slovaquie, au nom des États membres de l'Union européenne qui sont membres de la Plateforme, au titre du point 2 b) sur la composition de la Plateforme (voir par. 8 ci-dessous). Le deuxième, travaillant en parallèle, examinerait le point 6 f) sur l'évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité, les points 6 d), e) et f) concernant trois évaluations supplémentaires à envisager dans le cadre du programme de travail de la Plateforme, le point 6 a) sur le renforcement des capacités et le point 6 g) sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques. Le troisième groupe examinerait le point 7 sur les dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme, y compris un rapport sur les dépenses pour la période biennale 2015-2016 et un projet de stratégie pour la collecte de fonds. Il est en outre suggéré que les séances plénières aient lieu tous les jours de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Le Bureau pense que des séances plénières en soirée pourraient également être nécessaires pour faire en sorte que les points inscrits à l'ordre du jour soient intégralement examinés dans la semaine.

6. Une proposition sur la manière dont la Plénière souhaitera peut-être organiser ses travaux a été préparée, sur la base de la pratique suivie lors de ses précédentes sessions (voir annexe I), et une liste des documents de travail est fournie (annexe II). Cette proposition prévoit la répartition du temps et des tâches entre les groupes de contact que la Plénière souhaitera peut-être créer. L'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sera assurée pour toutes les séances plénières et pour certaines séances des groupes de contact.

**b) Composition de la Plateforme**

7. Le secrétariat présentera des informations sur la composition de la Plateforme. Tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Plateforme mais a l'intention de le devenir est prié d'en faire part au secrétariat dans une lettre officielle émanant de l'autorité gouvernementale compétente.

8. Le 21 février 2017, le Secrétaire exécutif a reçu une proposition soumise par la Slovaquie au nom des États de l'Union européenne qui sont membres de la Plateforme, relative à la participation de l'Union européenne aux travaux de la Plateforme, pour examen au titre de ce point de l'ordre du jour (IPBES/5/INF/27).

**c) Désignation des membres suppléants du Groupe d'experts multidisciplinaire**

9. La Plénière sera invitée à désigner, conformément à l'article 31 de son règlement intérieur modifié par la décision IPBES-2/1, des suppléants pour quatre membres du Groupe d'experts multidisciplinaire ayant démissionné depuis la quatrième session de la Plénière, à savoir Mme Sandra Diaz (région Amérique latine et Caraïbes), Mme Maja Vasilijevic et M. György Pataki (région Europe orientale), et Mme Charlotte Karibuhoye (région Afrique). Des informations sur les candidatures présentées par les régions concernées figurent dans la note du secrétariat sur la question (IPBES/5/13) et les curriculum vitae des personnes désignées dans le document IPBES/5/INF/20. Les régions concernées seront invitées à examiner les candidatures reçues et nommeront un suppléant de la région Amérique latine et Caraïbes, deux suppléants de la région Europe orientale et un suppléant de la région Afrique; ces nominations seront soumises à la Plénière pour approbation.

**Point 3**

**Admission d'observateurs à la cinquième session de la Plénière de la Plateforme**

10. Le Président de la Plateforme proposera, au nom du Bureau, la liste des observateurs admis à la cinquième session (voir IPBES/5/INF/21) conformément à la décision prise par la Plénière à sa quatrième session (IPBES/4/19, par. 105), selon laquelle la procédure provisoire d'admission des observateurs aux sessions de la Plénière, énoncée au paragraphe 22 du rapport sur les travaux de la première session de la Plénière (IPBES/1/12) et appliquée à ses deuxième, troisième et quatrième sessions, s'appliquerait à sa cinquième session.

11. La Plénière a également décidé d'examiner plus avant à sa cinquième session le projet de politique et procédures d'admission des observateurs, qui figure à l'annexe de la note du secrétariat sur la question (IPBES/5/14).

## Point 4

### Vérification des pouvoirs des représentants

12. Tous les États membres de la Plateforme sont invités à participer pleinement à la session. Aux termes de l'article 11 du règlement intérieur, chaque membre de la Plateforme est représenté par une délégation composée d'un chef de délégation et autres représentants accrédités, de représentants suppléants et de conseillers qu'il juge nécessaires.
13. En application de l'article 12 du règlement intérieur, les représentants des États membres de la Plateforme qui participent à la session doivent communiquer au secrétariat leurs pouvoirs délivrés par leur chef d'État ou de gouvernement ou par leur ministre des affaires étrangères, ou en leur nom, conformément aux politiques et à la législation de chaque pays, si possible 24 heures au plus tard après l'ouverture de la session. Sans ces pouvoirs, les représentants ne pourront pas participer à la prise de décisions à la session.
14. Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, le Bureau examinera les pouvoirs des représentants des membres de la Plateforme et fera rapport à ce sujet à la Plénière. Le Bureau soumettra son rapport le matin du vendredi 10 mars 2017, avant l'adoption de toute résolution, décision ou recommandation.

## Point 5

### Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014-2018

15. Conformément à la décision IPBES-4/1 relative au programme de travail de la Plateforme, le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, a préparé un rapport sur la mise en œuvre du premier programme de travail (IPBES/5/2) pour examen par la Plénière. Ce rapport présente toutes les activités en cours au titre des produits du programme de travail, ainsi que les enseignements tirés et les difficultés rencontrées en 2016 dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail.
16. La Plénière souhaitera peut-être prendre note des informations contenues dans le rapport, ainsi que d'informations connexes, notamment celles relatives aux progrès accomplis dans la réalisation des évaluations en cours, à savoir, l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (voir IPBES/5/INF/8), l'évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres (voir IPBES/5/INF/9) et les évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques (voir IPBES/5/INF/7); des informations relatives aux activités entreprises à la suite de l'approbation du résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire (voir IPBES/5/INF/1); des informations relatives au projet de programme de travail pour le groupe d'experts sur les scénarios et modèles, et aux autres activités entreprises à la suite de l'approbation du résumé à l'intention des décideurs du rapport sur les scénarios et modèles (voir IPBES/5/INF/2); et des informations relatives à l'élaboration du guide sur les évaluations (voir IPBES/5/INF/6). Au titre de ce point seront également fournies des informations sur la politique et les procédures en matière de conflit d'intérêts (voir IPBES/5/INF/19).

## Point 6

### Programme de travail de la Plateforme

#### a) Renforcement des capacités

17. Dans la section I de sa décision IPBES-4/1, la Plénière a demandé à l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités de poursuivre le pilotage du projet de programme de bourses, d'échanges et de formation, et du modèle expérimental de dispositif de mise en adéquation, y compris les éléments en ligne accueillis sur le portail Web du Réseau sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques, en collaboration avec les partenaires stratégiques représentant à la fois des exécutants et des sources de financement traditionnelles et potentielles. Dans la même décision, la Plénière a demandé à l'équipe spéciale d'accorder une priorité accrue à la liste des besoins en matière de renforcement des capacités, en vue de la mise en œuvre du premier programme de travail de la Plateforme.

18. La Plénière a également pris note des enseignements tirés du premier forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme et demandé au Bureau, avec l'appui du secrétariat et de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et de son groupe d'appui technique, d'organiser un deuxième forum au cours du second semestre 2016 avec les représentants des exécutants et des sources de financement traditionnelles et potentielles.

19. À sa cinquième session, la Plénière sera invitée à examiner, pour approbation, un cadre global pour le renforcement des capacités (dénommé « plan glissant »), mis au point par l'équipe spéciale, définissant les grandes lignes du plan pour la mise en œuvre des mandats de la Plateforme concernant le renforcement des capacités de façon globale et stratégique jusqu'à la fin du premier programme de travail. Un résumé de ce cadre figure dans la note du secrétariat relative aux travaux sur le renforcement des capacités (IPBES-5/3). Le cadre complet, ainsi que le rapport sur le deuxième forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme, qui s'est tenu en marge de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York le 23 septembre 2016, figurent dans le document IPBES/5/INF/3.

**b) Systèmes de savoirs autochtones et locaux**

20. Dans la section II de sa décision IPBES-4/1, la Plénière a pris note des progrès accomplis dans le processus pilote des ateliers de dialogue visant à mobiliser les savoirs autochtones et locaux et a demandé la poursuite de ce processus dans le cadre de l'établissement d'évaluations, afin qu'elle examine à sa cinquième session la méthodologie employée jusqu'à présent dans l'organisation des ateliers. La Plénière a prié le Groupe d'experts multidisciplinaire de lui rendre compte, à sa cinquième session, des progrès accomplis et des options possibles pour intégrer les savoirs autochtones et locaux dans les produits de la Plateforme, y compris notamment les processus portant sur le consentement préalable en connaissance de cause, en tenant compte des cadres juridiques et non juridiques en place aux niveaux international, régional et national, en tant que de besoin. Elle a également prié l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux et le Groupe d'experts multidisciplinaire de continuer d'élaborer, au moyen d'un processus progressif, les approches visant l'intégration des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme, afin qu'elle les examine à sa cinquième session.

21. Dans la même décision, la Plénière a pris note des progrès accomplis à ce jour dans l'établissement d'un fichier de détenteurs et d'experts des savoirs autochtones et locaux et a prié instamment le Groupe d'experts multidisciplinaire de poursuivre l'établissement dudit fichier, conjointement avec l'équipe spéciale. Elle a également pris note de l'approche concernant le mécanisme participatif pour tirer parti des systèmes de savoirs autochtones et locaux et a demandé au Groupe d'experts multidisciplinaire, avec l'appui de l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, de piloter le mécanisme, de présenter un rapport sur les progrès réalisés dans le pilotage des activités et de faire des recommandations aux fins du perfectionnement et de la mise en œuvre du mécanisme à la Plénière, à sa cinquième session.

22. À sa cinquième session, la Plénière sera invitée à examiner, pour approbation, l'approche proposée pour intégrer les savoirs autochtones et locaux dans les produits de la Plateforme, qui recouvre le mécanisme participatif et le fichier, ainsi qu'indiqué dans la note du secrétariat sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux (IPBES/5/4). Des informations supplémentaires, y compris une évaluation des données d'expérience acquises dans le cadre du processus pilote des ateliers de dialogue visant à mobiliser les savoirs autochtones et locaux, ainsi que des informations sur l'approche pour intégrer les savoirs autochtones et locaux dans l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, figureront dans le document IPBES/5/INF/4.

**c) Connaissances et données**

23. Dans la section II de sa décision IPBES-3/1, la Plénière a approuvé le plan de gestion des données et des informations pour 2015 élaboré par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données et a prié le secrétariat de lui présenter, pour information, les plans de gestion des données et informations correspondant à chaque évaluation en cours et d'établir des plans de gestion des données et informations dans le cadre de tout processus ou rapport de cadrage. Des informations sur les activités et les produits concernés par le plan de gestion des données et des informations de 2016 ont été présentées à la Plénière à sa quatrième session dans la note du secrétariat faisant le point sur les travaux de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données (IPBES/4/INF/7, appendice II). Afin de mettre en œuvre le plan et de s'acquitter plus efficacement de son mandat, l'équipe spéciale sur les connaissances et les données a créé trois groupes de travail (des sous-groupes de l'équipe spéciale composés de membres de cette dernière et d'experts) chargés : a) des indicateurs et données pour les évaluations de la Plateforme; b) de l'infrastructure en ligne à l'appui des besoins en matière de gestion

des données et de l'information; et c) d'identifier les domaines de recherche prioritaires et de favoriser la production de nouvelles connaissances.

24. La Plénière sera invitée à prendre note des progrès accomplis par l'équipe spéciale et des activités proposées dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat jusqu'à la fin du premier programme de travail figurant dans la note du secrétariat concernant les travaux sur les connaissances et les données (IPBES/5/5). Des informations supplémentaires relatives aux travaux entrepris par l'équipe spéciale, en particulier concernant l'appui fourni aux évaluations de la Plateforme au regard des indicateurs, figurent dans le document IPBES/5/INF/5.

**d) Évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits**

25. Dans la section V de sa décision IPBES-4/1, la Plénière s'est félicitée de l'établissement du guide préliminaire sur la conceptualisation des valeurs de la biodiversité et des bienfaits de la nature pour les êtres humains, a approuvé le rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique sur les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, reproduit dans le document IPBES/5/INF/12, et décidé d'examiner à sa cinquième session la réalisation de l'évaluation.

26. Dans la même décision, la Plénière a prié le Groupe d'experts multidisciplinaire de nommer deux experts pour chaque évaluation de la Plateforme afin de veiller à ce que les valeurs et la détermination de la valeur soient, en collaboration avec le Groupe, intégrées de manière appropriée dans toutes les évaluations de la Plateforme.

27. La Plénière sera invitée à envisager conjointement la réalisation d'évaluations supplémentaires (points 6 d), e) et f)). Des informations générales figurent dans la note du secrétariat sur les considérations relatives à la réalisation de deux évaluations thématiques et d'une évaluation méthodologique (IPBES/5/6). La Plénière sera également invitée à prendre note des activités proposées pour que le groupe d'expert sur les valeurs appuie l'intégration de valeurs et de la détermination de valeurs dans les évaluations de la Plateforme jusqu'à la fin du premier programme de travail, tel que décrit dans le document IPBES/5/INF/13.

**e) Évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes**

28. Dans la section IV de sa décision IPBES-4/1, la Plénière a approuvé le rapport de cadrage pour une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération (IPBES/5/INF/10) et décidé d'examiner à sa cinquième session la réalisation de cette évaluation.

29. La Plénière sera invitée à envisager conjointement la réalisation d'évaluations supplémentaires (points 6 d), e) et f)). Des informations générales figurent dans la note du secrétariat sur les considérations relatives à la réalisation de deux évaluations thématiques et d'une évaluation méthodologique (IPBES/5/6).

**f) Évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité**

30. Dans la section IV de sa décision IPBES-4/1, la Plénière s'est félicitée des progrès accomplis dans le cadrage de l'évaluation de l'utilisation durable de la biodiversité et a prié le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, de poursuivre le cadrage de l'évaluation thématique, notamment en : a) organisant un atelier de cadrage mettant des experts face-à-face; b) organisant un examen ouvert du projet révisé de rapport de cadrage par les gouvernements et les parties prenantes; c) établissant une version révisée du rapport de cadrage de l'évaluation pour examen par la Plénière à sa cinquième session.

31. La Plénière sera invitée à examiner, pour approbation, la version révisée du rapport de cadrage (IPBES/5/7, annexe) et à envisager la réalisation de l'évaluation. Des informations concernant le groupe d'experts et le processus de cadrage figurent dans le document IPBES/5/INF/11. La Plénière sera invitée à envisager conjointement la réalisation d'évaluations supplémentaires (points 6 d), e) et f)). Des informations générales figurent dans la note du secrétariat sur les considérations relatives à la réalisation de deux évaluations thématiques et d'une évaluation méthodologique (IPBES/5/6).

**g) Outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques**

32. Dans la section VI de sa décision IPBES-4/1, la Plénière a pris note des orientations concernant la poursuite des travaux relatifs aux outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques, encouragé une intégration plus poussée de ces travaux dans tous les produits du programme de travail et invité les experts, les gouvernements et les parties prenantes à proposer de tels outils et méthodes pertinents en vue de les inclure dans le catalogue d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques.

33. Dans la même décision, la Plénière a prié le Groupe d'experts multidisciplinaire, avec l'appui du groupe d'experts sur les outils et méthodes, a) de continuer de mettre au point le catalogue en ligne (IPBES/4/INF/14) et d'en présenter un prototype afin de le tester et de l'examiner avant la cinquième session de la Plénière; b) de recenser les divers besoins des utilisateurs en ce qui concerne les outils d'appui à l'élaboration de politiques pour tous les produits concernés du programme de travail, et d'en faciliter la mise au point, selon qu'il convient; c) d'entreprendre une évaluation de l'utilisation et de l'efficacité du catalogue en ligne. La Plénière a également prié le Groupe de superviser le contenu du catalogue en ligne et, en consultation avec le Bureau, de continuer de mettre au point sa gouvernance, notamment en établissant des critères et un processus transparent et ouvert pour l'inclusion des outils et méthodes d'appui à l'élaboration de politiques présentés par les experts, les gouvernements et les parties prenantes.

34. La Plénière sera invitée à prendre note des progrès accomplis par le groupe d'experts et à examiner pour approbation les activités proposées dans le cadre des outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques jusqu'à la fin du premier programme de travail figurant dans la note du secrétariat concernant les travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques (IPBES/5/8). Des informations supplémentaires relatives aux travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques, en particulier concernant les avancées dans la mise au point du catalogue en ligne et la fourniture d'orientations méthodologiques pour les évaluations de la Plateforme, figurent dans le document IPBES/5/INF/14.

**h) Communication, association des parties prenantes et partenariats stratégiques**

35. Dans sa décision IPBES-3/4, la Plénière a pris acte de la stratégie de communication et de sensibilisation figurant à l'annexe I de cette décision et prié le secrétariat, en fonction des ressources disponibles, d'entreprendre les activités décrites dans le plan de mise en œuvre initial, s'il y a lieu. À sa quatrième session, la Plénière a pris note des progrès réalisés en ce qui concerne la stratégie (décision IPBES-4/4, section I).

36. Également dans sa décision IPBES-3/4, la Plénière a pris acte avec satisfaction du projet révisé de stratégie de participation des parties prenantes, qui figure à l'annexe II de cette décision. À sa quatrième session, dans la section II de sa décision IPBES-4/4, la Plénière a pris note des progrès réalisés par les parties prenantes de la Plateforme dans l'auto-organisation et la structuration d'un réseau à composition non limitée de parties prenantes, et des contributions en nature apportées à cette fin, depuis la troisième session de la Plénière, et s'est félicitée des partenariats stratégiques entre les réseaux à composition non limitée de parties prenantes et la Plateforme. Elle a également demandé au Secrétaire exécutif de collaborer avec les réseaux à composition non limitée de parties prenantes, d'entreprendre les activités décrites dans le plan de mise en œuvre initial de la stratégie d'association des parties prenantes et de finaliser les dispositions institutionnelles en vue d'établir de tels partenariats stratégiques.

37. Dans la section III de sa décision IPBES-4/4, la Plénière a demandé au Secrétaire exécutif de finaliser les mémorandums de coopération avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques et le secrétariat de la Plateforme.

38. La Plénière sera invitée à prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies de communication, de sensibilisation et d'association des parties prenantes, ainsi que des activités prévues jusqu'à la fin du premier programme de travail figurant dans la note du secrétariat sur la communication, l'association des parties prenantes et les partenariats stratégiques (IPBES/5/9). Des informations supplémentaires sont disponibles concernant la communication et la sensibilisation (IPBES/5/INF/15), l'association des parties prenantes (IPBES/5/INF/16), ainsi que l'établissement de mémorandums de coopération avec chacun des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, la collaboration avec d'autres partenaires stratégiques et les dispositifs relatifs à l'appui technique (IPBES/5/INF/17).

## Point 7

### Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme

#### a) Budget et dépenses pour la période 2014-2018

39. En réponse à la décision IPBES-4/2 sur les dispositions financières et budgétaires, la Plénière sera invitée à examiner une note du secrétariat sur le budget et les dépenses pour 2014-2019 (IPBES/5/10), qui fournit des informations sur l'état des contributions en espèces et en nature à la Plateforme et sur les dépenses pour l'exercice biennal 2015-2016, et propose un budget révisé pour l'exercice biennal 2017-2018, pour examen et adoption éventuelle, ainsi qu'un budget indicatif révisé pour 2019, pour examen.

#### b) Fonds d'affectation spéciale

40. Au paragraphe 6 de sa décision IPBES-4/2, la Plénière a prié le Secrétaire exécutif de chercher activement des sources de financement, d'améliorer constamment l'efficacité du fonctionnement de la Plateforme et d'élaborer une stratégie en matière de collecte de fonds, qu'elle examinera à sa cinquième session. La Plénière sera donc invitée à examiner la stratégie de mobilisation de fonds (IPBES/5/10, annexe).

## Point 8

### Examen de la Plateforme

41. Dans la section IX de sa décision IPBES-2/5, la Plénière a prié le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, de préparer une procédure pour l'examen indépendant de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme. À sa quatrième session, dans la section VII de sa décision IPBES-4/1, elle a invité les gouvernements et les parties prenantes à soumettre d'autres points de vue sur le projet de cadre de référence pour l'examen final figurant à l'annexe VII de cette décision, en tenant compte de la nécessité d'intégrer les éléments internes et externes de l'examen. La Plénière a prié le Groupe d'experts multidisciplinaire de continuer d'affiner, en consultation avec le Bureau, la portée et le cadre de référence de l'examen final, compte tenu des contributions susmentionnées.

42. La Plénière sera invitée à examiner, pour adoption, la version révisée du cadre de référence et du questionnaire pour l'examen de la Plateforme, comme inscrit dans la note du secrétariat sur la procédure pour l'examen de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme (IPBES/5/11).

## Point 9

### Planification des futures sessions de la Plénière

#### a) Ordre du jour provisoire, organisation des travaux, date et lieu des sixième et septième sessions de la Plénière

43. Au vu de l'importante charge de travail prévue pour la Plénière à ses sixième et septième sessions, celle-ci sera invitée à examiner les projets d'ordres du jour provisoires, l'organisation des travaux et les dates et lieux de ces sessions. Des informations sur ce sujet figurent dans la note du secrétariat sur l'organisation des sixième et septième sessions de la Plénière et l'élaboration du deuxième programme de travail de la Plateforme (IPBES/5/12). Les gouvernements qui souhaiteraient accueillir la sixième ou la septième session de la Plénière sont invités à en informer le secrétariat avant ou pendant la cinquième session.

#### b) Procédure d'établissement du deuxième programme de travail de la Plateforme

44. Le premier programme de travail de la Plateforme s'achèvera avec l'examen de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques par la Plénière à sa septième session à la mi-2019. Afin d'assurer la continuité des travaux de la Plateforme et de permettre à la Plénière de mettre à profit l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre du premier programme de travail, cette dernière sera invitée à examiner, pour adoption, les prochaines étapes dans l'établissement du deuxième programme de travail figurant dans la note du secrétariat sur l'organisation des sixième et septième sessions de la Plénière et l'élaboration du deuxième programme de travail de la Plateforme (IPBES/5/12).

## **Point 10**

### **Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat**

45. Comme suite à l'adoption par la Plénière, dans sa décision IPBES-2/8, du partenariat de collaboration visant à établir un lien institutionnel entre la Plénière et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour le développement, un rapport intérimaire sur ce partenariat est présenté à la Plénière pour information dans une note du secrétariat (IPBES/5/INF/18).

## **Point 11**

### **Adoption des décisions et du rapport de la session**

46. Après avoir examiné les questions ci-dessus et reçu le rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentants, la Plénière souhaitera peut-être envisager d'adopter des projets de décision fondés sur les résultats des débats de la session. Elle pourrait également souhaiter adopter le projet de rapport sur les travaux de la session, préparé par le Rapporteur. Une compilation des projets de décision pour la cinquième session de la Plénière figure dans la note du secrétariat sur la question (IPBES/5/1/Add.2).

## **Point 12**

### **Clôture de la session**

47. Le Président de la Plénière devrait, en principe, prononcer la clôture de la session le vendredi 10 mars 2017 à 18 heures.

## Annexe I

## Proposition d'organisation des travaux

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi		Vendredi	
	6 mars 2017	7 mars 2017	8 mars 2017	9 mars 2017		10 mars 2017	
8 heures-10 heures	Consultations régionales/Consultations des parties prenantes	Consultations régionales/Consultations des parties prenantes	Consultations régionales/Consultations des parties prenantes	Consultations régionales/Consultations des parties prenantes		Consultations régionales/Consultations des parties prenantes	
10 heures-10 h 30		Plénière Points 1, 2, 3, 4, 5	Plénière Points 6, 8, 9, 10	Groupe 1 Points 8 et 9 Examen de la Plateforme; planification des futures sessions de la Plénière	Groupe 2 Point 6 a) et g) Renforcement des capacités; outils et méthodes d'appui à l'élaboration des pratiques	Points en suspens	Points en suspens
10 h 30-11 heures							
11 heures-11 h 30							
11 h 30-12 heures							
12 heures-12 h 30							
12 h 30-13 heures							
13 heures-13 h 30		Groupe 3 Budget Point 7	Groupe 3 Budget Point 7	Groupe 3 Budget Point 7	Groupe 3 Budget Point 7		
13 h 30-14 heures							
14 heures-14 h 30							
14 h 30-15 heures		Plénière Points 7, 6	Groupe 1 Point 6 b) Systèmes de savoirs autochtones et locaux	Groupe 2 Point 6 f) Utilisation durable de la biodiversité	Groupe 1 Points en suspens	Groupe 2 Point 6 d) à f) Évaluations supplémentaires; points en suspens	Plénière Points 11 et 12 Adoption des décisions et du rapport de la session; clôture de la session
15 heures-15 h 30							
15 h 30-16 heures							
16 heures-16 h 30							
16 h 30-17 heures		Réception					
17 heures-17 h 30							
17 h 30-18 heures							
18 heures-19 h 30							
19 h 30-20 heures							
20 heures-20 h 30							
20 h 30-21 heures							
21 heures-21 h 30							
21 h 30-22 heures	Points en suspens						
22 heures-22 h 30							

## Annexe II

## Liste des documents de travail

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
IPBES/5/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire	2 a)
IPBES/5/1/Rev.1/Add.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté	2 a)
IPBES/5/1/Add.2	Projets de décision pour la cinquième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	11
IPBES/5/2	Mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : rapport du Secrétaire exécutif	5
IPBES/5/3	Travaux sur le renforcement des capacités (produits 1 a) et 1 b))	6 a)
IPBES/5/4	Systèmes de savoirs autochtones et locaux (produit 1 c))	6 b)
IPBES/5/5	Travaux sur les connaissances et les données (produits 1 d) et 4 b))	6 c)
IPBES/5/6	Considérations relatives à la réalisation de deux évaluations thématiques et d'une évaluation méthodologique (produits 3 b) ii), 3 b) iii) et 3 d))	6 d) à f)
IPBES/5/7	Étude de cadrage pour une évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité (produit 3 b) iii))	6 f)
IPBES/5/8	Travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques (produit 4 c))	6 g)
IPBES/5/9	Communication, association des parties prenantes et partenariats stratégiques (produit 4 d))	6 h)
IPBES/5/10	Budget et dépenses pour la période 2014-2018	7
IPBES/5/11	Procédure pour l'examen de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme (produit 4 e))	8
IPBES/5/12	Organisation des sixième et septième sessions de la Plénière et élaboration du deuxième programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	9
IPBES/5/13	Groupe d'experts multidisciplinaire : nominations en vue du remplacement des membres ayant démissionné	2 c)
IPBES/5/14	Projet de politique et de procédures d'admission des observateurs	3